

La Mutuelle PréviFrance est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Elle dispose des agréments dans les branches suivantes du Code de la Mutualité : branche 1 Accident, branche 2 Maladie, branche 20 Vie-Décès. Elle est immatriculée auprès du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le numéro SIREN 776950669. Son siège social est situé au 80 rue Matabiau, BP 71269, 31012 TOULOUSE Cedex 6.

1. Cette offre de parrainage est ouverte à toute personne membre participant* de la Mutuelle PréviFrance (le parrain) souhaitant faire adhérer une personne de son entourage (le filleul), selon les conditions décrites dans le présent règlement.

L'offre parrainage est réservée à l'ensemble des membres participants* de la Mutuelle PréviFrance tous produits confondus (Complémentaire santé, Garanties Décès/Invalidité, Hospitalisation ou Protection Accident, Prévoyance complémentaire).

Seule l'adhésion du filleul, en tant que nouveau membre participant* de la Mutuelle PréviFrance à un contrat Complémentaire santé ou à un contrat Prévoyance complémentaire complet (incapacité, invalidité, décès) donne droit à l'offre de parrainage. Les changements de catégorie ou de risque ne rentreront pas dans le cadre de cette opération de parrainage.

2. Personnes exclues de l'opération en tant que parrain :

- Les mineurs de moins de 16 ans ;
- Le personnel salarié et assimilé de la Mutuelle PréviFrance ;
- Les personnes non à jour de leurs cotisations ;
- Les ayants-droit d'un membre participant*.

3. Personnes exclues de l'opération en tant que filleul :

- Les personnes déjà couvertes par la Mutuelle PréviFrance en tant que membre participant* ou ayant-droit ;
- Les personnes adhérentes à un contrat collectif à adhésion obligatoire ;
- Les mineurs de moins de 16 ans ;
- Le personnel salarié et assimilé de la Mutuelle PréviFrance ;
- Toute personne radiée depuis moins de deux ans en complémentaire santé Mutuelle PréviFrance.

4. Deux personnes ne peuvent pas se parrainer réciproquement.

Le parrain ne peut recevoir qu'un seul bon Upcadhoc par filleul.
Le parrain et le filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne.

5. Conditions de mise en place du parrainage :

- Le parrain doit disposer d'un e-mail valide pour percevoir son bon Upcadhoc.
- Le parrain doit communiquer son code « parrain » qui correspond au numéro de contrat à son filleul ;
- Le code parrain doit figurer sur le bulletin d'adhésion du filleul. Une fois le bulletin d'adhésion du filleul enregistré, aucune rétroactivité de parrainage ne sera possible.

6. Conditions d'application de l'attribution du bon Upcadhoc pour le parrain :

- Le bon Upcadhoc ne pourra être délivré que si le parrain s'acquitte de sa première cotisation.
- Un bon Upcadhoc, d'une valeur de 40 €, sera envoyé d'une manière dématérialisée par la transmission d'un lien de connexion par e-mail, dès lors que le contrat du filleul prendra effet et que ce dernier se sera acquitté de sa première échéance de cotisation et que l'ensemble des conditions décrites ci-dessus sont respectées. La gestion de l'envoi du bon Upcadhoc est déléguée à la société UP, société coopérative et participative à forme anonyme et à capital variable, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 642 044 366, dont le siège social est à Gennevilliers (92 213).
Ce bon Upcadhoc pourra être utilisé dans de nombreuses enseignes nationales et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière ou autre. Les parrains renoncent à réclamer à la Mutuelle PréviFrance tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du bon Upcadhoc.
En aucun cas le bon Upcadhoc, même consommé partiellement, ne peut être échangé en contrepartie d'un versement en espèces.
Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées ou donner lieu à contrepartie financière.
- Dès l'envoi du bon Upcadhoc au parrain, le filleul sera avisé par e-mail.

REGLEMENT OFFRE PARRAINAGE

À partir du 20/04/2022



7. La **Mutuelle PréviFrance** se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent règlement de parrainage à tout moment, si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ces conditions, sa responsabilité ne saurait être engagée si cette opération devait être annulée ou modifiée.
8. La participation à cette offre est totalement gratuite. Elle implique l'acceptation sans réserve du descriptif complet. Toutes difficultés relatives à l'interprétation ou à l'application de ce descriptif seront tranchées souverainement par la Mutuelle PréviFrance. Les parrains ont 6 mois à partir de la validation du parrainage pour réclamer auprès de la Mutuelle PréviFrance leur bon Upcadhoc. La Mutuelle PréviFrance peut exercer à tout moment des contrôles concernant le dispositif de l'offre parrainage.
9. Le nombre de parrainages pris en compte par parrain est limité à cinq par année civile.
- 10. Protection des données personnelles**

Toutes les informations collectées dans l'opération de parrainage sont enregistrées par la Mutuelle PréviFrance en sa qualité de responsable du traitement. Elles sont indispensables pour traiter la demande de Parrainage. Aucune des données à caractère personnel concernant le parrain ou le filleul ne sera transmise à des tiers autres que les entités PréviFrance et ses éventuels délégataires de gestion. Seule l'adresse e-mail sera transmise à la société UP pour pouvoir procéder à l'envoi du bon Upcadhoc. Le Filleul et le Parrain disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles les concernant. Pour exercer ce droit, ils doivent adresser leur demande, accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité à : Mutuelle PRÉVIFRANCE - Protection des données - 80 rue Matabiau BP 71269 31012 TOULOUSE cedex 6, ou par e-mail à : protection.donnees@previfrance.fr.
11. Ce règlement est disponible sur le site previfrance.fr ou sur simple demande à : **Mutuelle PréviFrance Service Marketing et Communication** - 80 rue Matabiau BP 71269 31012 Toulouse.

*membre participant = Adhérent de la Mutuelle PréviFrance.